AR Prefecture
043-200073401-20260924-2026094-DE
Reçu le 28/09/2026

Mézenc Loire Meygal

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL
10 PLACE SAINT-ROBERT
43260 SAINT-JULIEN-CHAPTEUIL

N° 2026. 094

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de la convocation : 16/09/2026

Membres en exercice : 43	Présents : 40	Votants : 42	Abstentions : 0	Contre : 0	Pour : 42

SÉANCE du 24 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, jeudi 24 septembre à 20 heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Présailles, sous la présidence de Jean-Marc FARGIER.

Membres présents : Serge VILLARD, Aymeric ROUDIL, Jean-Jacques LASHERMES, Emmanuel PALHIER, Joël DEVIDAL, Rémi LANGLOIS, Catherine BOYER, Hervé ROMIEU, Jean-Marc FARGIER, Jean-Claude MASSEBEUF, Raphaël BONNET, Isabelle ROCHE, Jérôme ANDRÉ, Stéphane SAGUETON, Thierry DEFAY, Émilie ARSAC, Aristide GNAMBODOE, Michel ARCIS, Fabien CHABANNES, Christine GALLAND, Fabrice PRADIER, Philippe BRUN, Jean-Luc CHAMBON, Lydie SILLERE, Laurent GENTES, Olivier ALLEMAND, Jean-Pierre SABATIER, Manuela DA COSTA FERNANDES, Philippe DELABRE, André DEFAY, Michel ALLIBERT, Béatrice LYOTARD, François JOLY, Karine LATCHER, Emmanuel MASSON, Jean CHAMBON, Raymond ABRIAL, Florence JULIEN, Jean-Luc LASCHAMP, Serge FLECHET

Procuration de : Nicolas BOYER à Michel ALLIBERT, Marlène JOUVE à Raphaël BONNET

Secrétaire de séance : Olivier ALLEMAND

OBJET : Subvention 2026 ADIL 42-43

Le président expose que l'ADIL 42-43, qui est une association loi 1901, a pour mission principale d'informer gratuitement et en toute neutralité le grand public et les professionnels sur le logement dans tous ses aspects juridiques fiscaux et financiers. Lieu d'observatoire privilégié de la demande et des comportements des ménages elle contribue à l'analyse des besoins, des pratiques et des marchés sur son territoire par un partage de connaissances avec les partenaires. Les ADIL sont très régulièrement associées aux réflexions dans le cadre de l'élaboration de politique de l'habitat et les enrichissent.

Le financement de l'ADIL est assuré par l'Etat, Action Logement et la CGLLS (caisse de garantie du logement locatif social), complété par au moins 40% de financements locaux dont les collectivités locales, la caisse d'allocations familiales, la mutualité sociale agricole, les établissements bancaires, les associations d'usagers, les bailleurs sociaux.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

AR Prefecture
043-200073401-20260924-2026094-DE
Reçu le 28/09/2026

Mézenc Loire Meygal

La communauté de communes a versé une subvention en 2025.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- APPROUVE le principe d'une subvention pour 2026 de 1 262,36 € (11 476 habitants x 0.11 €).

Le Président, Jean-Marc FARGIER

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme